

depuis 1835. Il serait à souhaiter qu'on pût connaître le nombre des mariages, baptêmes et sépultures de Québec et des Trois-Rivières depuis leur établissement.

Les congrégations différentes de l'Eglise catholique, établies dans nos villes, ont la plupart des registres dont on ne connaît pas le résultat. Si elles le connaissent, ce serait quelque chose d'intéressant.

Certains d'entre Messieurs les curés ont eu la complaisance de faire pour ce qui concerne leurs paroisses ce que je fais pour celle de Montréal. Sans vouloir imposer pareille tâche aux autres, ils feraient plaisir aux observateurs de donner les mariages, baptêmes et sépultures depuis l'érection de leurs paroisses. Ce serait une statistique utile autant pour le présent que pour le passé.

Là où la jeunesse ne trouve que difficilement à s'établir sur des terres, les mariages sont rares. Je crois que ces relevés prouveraient que depuis que les seigneuries sont toutes concédées, la population Canadienne surtout est restée stationnaire. Celles de nos townships est composée presque entièrement de gens nés ailleurs. Si l'on en connaissait les naissances et mariages, on serait convaincu que le système seigneurial est le meilleur sous tous les rapports. Qu'on écoute ce qu'en dit M. Masères, avocat anglais, procureur-général de Sa Majesté britannique en 1773, dans un long mémoire pour faire introduire les lois anglaises en Canada.

Premier avenu du mémorialiste, No. 45. Selon la coutume de Paris, qui est actuellement suivie dans cette province, l'acquéreur d'un fief doit payer au Roi ou contre seigneur de qui le fief relève, la cinquième partie du prix qu'il en donne au vendeur, et si c'est une terre en service, l'acquéreur doit payer au seigneur la dixième partie de ce prix. Ce droit est un fardeau incommode sur les propriétés, qui empêche le transport de l'un à l'autre sur les occasions. Cependant, comme il est certain que les rentes réservées par les seigneurs sont très menues et qu'elles ne peuvent pas être sur un taux beaucoup plus haut, qu'elles ne sont dans le commencement de la possession des premiers concessionnaires, qui prennent ces terres en bois déboutés défrichent et font valoir, je reconnais volontiers, qu'il est raisonnable que, quand la valeur de ces terres est devenue considérable, les seigneurs aient une partie de leurs profits pour les compenser de la petite partie de ces rentes, et pour les maintenir dans un état respectable. Et pour cela, je vois bien qu'il est nécessaire ou que les seigneurs aient une somme d'argent une fois payée à chaque vente, ou bien une rente plus forte après la mutation qu'apparaissant.

Ce droit (les lots et ventes) est un fardeau incommode sur les propriétés, qui en empêche le transport de l'un à l'autre. Oui, sans doute; mais ce fardeau incommode est pourtant le bonheur du Canada. On en a déchargé les propriétés dans l'ancien monde. Est-on plus heureux? Hélas! les peuples gémissent partout; le pain leur manque.

Le commerce des produits territoriaux est avantageux; mais celui des terres l'est-il autant? Quiconque a une propriété, est indépendant. Plus donc il y a de propriétaires dans un état, moins il y a de servitude. Mais quoique les hommes aiment leurs propriétés, l'argent néanmoins qui donne sur le champ les moyens de satisfaire ses passions, porte la plupart des hommes à sacrifier leur bonheur futur à leur bonheur présent. Et puis, lorsque le transport des terres est facile, des accapareurs profitant des besoins, ou de l'ignorance ou des passions des petits propriétaires s'emparent insensiblement des propriétés; et seuls propriétaires, ils dominent à leur gré ceux qui, auparavant rois, quand ils étaient propriétaires, sont devenus leurs esclaves. Qu'est-ce qui fait les peuples courageux? Les bonnes mœurs; mais les bonnes mœurs s'y trouvent-elles ordinairement? Pas chez les esclaves, ni chez les gens immensément riches. Donc, là où peu possèdent toutes les propriétés, et où beaucoup sont sans propriétés, pas ou peu de bonnes mœurs; beaucoup d'égoïsme et peu d'amour du bien public. Que l'ennemi fonde sur un pareil état. Une multitude menée malgré elle ira combattre. Mais que lui importe la victoire ou la défaite? Son sort sera-t-il meilleur, si elle vainc? Peut-être qu'elle gagnerait à être vaincue.

Rousseau dans ses considérations sur le gouvernement de Pologne, ch. 10, parle bien du commerce. « Si vous ne voulez que devenir bruyans, brillans, redoutables, dit-il, et influer sur les autres peuples de l'Europe, vous avez leur exemple; appliquez-vous à l'imiter. Cultivez les sciences, les arts, le commerce, l'industrie; ayez des troupes réglées, des places fortes, des académies, surtout un bon système de finance, qui fasse bien circuler l'argent, qui par là le multiplie, qui vous en procure beaucoup, traitez à la rendre nécessaire, afin de tenir le peuple dans une plus grande dépendance, et pour cela fomentez et le luxe matériel, et le luxe de l'esprit qui en est inséparable. De cette manière vous formerez un peuple intrigant, ardent, avide, ambitieux, servile et fripon comme les autres, toujours sans aucun milieu à l'un des deux extrêmes de la misère ou de l'opulence, de la licence ou de l'esclavage... Si par hasard vous aimez mieux former une nation libre, paisible et sage, qui n'a ni peur ni besoin de personne, lui se suffit à elle-même et qui est heureuse; alors il faut prendre une méthode toute différente, maintenir, rétablir chez vous des mœurs simples, des goûts sains, un esprit martial sans ambition; former des âmes courageuses et désintéressées: appliquer vos peuples à l'agriculture et aux arts nécessaires à la vie, rendre l'argent méprisable, et, s'il se peut, inutile. »

Tout être qui grandit tout à coup, ne dure guère longtemps; les arbres, tant la vie est séculaire, croissent peu à peu. Autrefois on croyait qu'un grand bois debout, ne pouvait être défriché en un clin d'œil. Comme

toujours ce sont ceux qui n'ont rien qui prennent des terres en bois de bout, on concédait à modique redevance, afin que le colon pût insensiblement reprendre des forces; on lui prêtait par cette manière d'agir, et l'on attendait des événements casuels à être payé de ses avances. Aujourd'hui il faut être riche pour obtenir des terres; ceux qui concèdent veulent jouir tout de suite, ne font aucune avance. Au si rien n'avance. Un malheureux épuisé de forces et d'argent fait place à un autre qui aura le même sort.

Second avenu de M. Masères, no. 48 de son mémoire. « Depuis que j'ai connu un peu l'état du Canada, sous le gouvernement français, j'ai toujours beaucoup admiré la sagesse de ce gouvernement dans la manière de concéder et de distribuer les terres en ce pays. Ils m'ont paru vouloir y établir deux classes de propriétaires de terres de différents degrés ou rangs, mais toutes deux extrêmement utiles au bien public; savoir, une classe de paysans qui devaient s'occuper à la cultivation de la terre, et dont la grande masse du peuple serait formée, et une classe supérieure de personnes plus riches et mieux élevées que les autres, qui devaient vivre parmi eux et y maintenir la paix et le bon ordre et administrer la justice, qui sont ce que nous appelons en anglais, *gentlemen*, ou *Landell gentlemen*, et sont réputés en général être d'une grande utilité, quand ils vivent sur leurs terres et font les devoirs attachés à leur état. Il dit no. 127. Il est certain que ce sont les seigneurs campagnards, qui vivent sur leurs terres, et n'ont rien à faire avec la cour et ce la visitent même pas, excepté dans les grandes occasions, sans mais la moindre espérance ni desir d'en rien obtenir de lucratif, qui sont les patrons naturels de la liberté publique; et les véritables protecteurs du peuple contre les extensions de l'autorité royale. Pourquoi donc travaille-t-on si ardemment à détruire cet ordre de choses établi par la sagesse? O Canadiens, vous tressailliez de joie, quand on vous dit qu'on vous va affranchir des droits seigneuriaux. Hélas! vous ne voyez pas qu'en détruisant vos seigneurs, on vous prive de vos véritables protecteurs. Vos fils et les fils de vos fils le comprendront, mais trop tard.

Il faut en tout état une aristocratie. A la place de l'aristocratie seigneuriale surgira une aristocratie industrielle, manufacturière. Libre d'acquiescer et de garder des terres tant qu'elle voudra, peu à peu les propriétés territoriales seront toutes en ses mains. Et qu'arrivera-t-il? Rousseau dans ses considérations sur le gouvernement de Pologne ch. 5, vous répond. « Tous les grands peuples écrasés par leurs propres masses gémissent dans l'anarchie ou sous les oppresseurs subalternes qu'une gradation nécessaire force les rois de leur donner. Il n'y a que Dieu qui puisse gouverner le monde, et il faudrait des facultés plus qu'humaines pour gouverner de grandes nations. Ainsi ces grands propriétaires ne pouvaient tout cultiver, auront une multitude d'agens dévoués à leurs volontés, et ceux-ci en auront aussi, etc. Tout ira mal, tout péira. C'est le triste état de l'Angleterre. Et enfin qu'arrive-t-il? Rousseau, ch. 12 des mêmes considérations, le dit: « Quiconque veut ôter aux autres leur liberté, finit presque toujours par perdre la sienne. » Ce principe est applicable à ceux dont nous parlons, comme aux souverains des grands états. Voulant tout avoir, ils perdent tout; ils deviennent esclaves, en faisant des esclaves. Et à la fin, les derniers accablés par les vexations des agens, lèvent la tête en grinçant des dents et se ruent sur tout ce qui les environne. Mais où m'a entraîné mon imagination vagabonde? Parlez, lecteur. Mais je dis comme Job: *Conceptum sermonem quis contemneret potest?* »

On écrit à la Minerve de St. Hyacinthe :

Mr. l'Editeur, — Etant persuadé que c'est toujours avec empressement, que vous publiez tout ce qui a rapport aux progrès de la science; j'ose me flatter que vous m'accablerez du plaisir de reproduire dans les colonnes de votre journal, cette légère esquisse d'une lecture du soir donnée au Séminaire de St. Hyacinthe.

Les Messrs du séminaire, comprenant l'utilité des lectures publiques, et cédant aux pressantes sollicitations qui leur furent faites, se décidèrent à nous en donner une au commencement des vacances: elle eut lieu le 26 juillet. Le grand concours qu'il y eut, le bon ordre qui fut observé durant toute la séance; (quoique l'auditoire fut des plus nombreux), prouvent d'une manière indubitable le vif intérêt que cette lecture excita. Or, quand après avoir donné l'élan, ces Messrs. ont dû être convaincus de l'importance du bien qu'ils sont susceptibles d'opérer par ce moyen, nous devons en féliciter la persévérance dans une entreprise au si heureuse et si bien accueillie. Oh, il était beau, Mr. l'Editeur, de voir chacun s'empresser à l'environ, d'y venir puiser des connaissances si propres à orner l'esprit et à stimuler l'imagination! Cette première lecture faite par M. J. S. Desautels, a été couronnée du succès le plus brillant. Ayant choisi l'électricité pour son sujet, il nous en développa si clairement les propriétés que la majorité de ses auditeurs en a retiré beaucoup de profit. Le parolonneur par exemple (dont l'usage est connu de tout le monde), nous a certainement tous intéressés et il eût été difficile à une personne tant soit peu intelligente de ne pas saisir la démonstration de sa théorie. M. l'Editeur paraitait si maître de sa matière qu'il n'a pas manqué d'attirer la plus grande attention. Aussi très souvent la salle a-t-elle retenti de bruyans applaudissemens. Après avoir traité cette particule de physique, nous fu ces amonés bien agréablement, par quelques expériences de chimie, de plus belles qui puissent être faites, et à l'aide desquelles il